

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 19 novembre 2020**

D01_191120

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Pascale HOFFMANN, Isabelle KRZYWKOWSKI, Zineb SIMEU-ABAZI, Nicolas TERZI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Gabriel BUCHE, Jacky CUVEX-COMBAZ, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Richard MONVOISIN, Bartimée BOSSON, Hanane BOURKHA, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Martin COSTE-CLEMENT, Noémie DUTILLEUL, Alexis FAYOLLE, Emmy MARC, Loona MOURENAS, Olivier OCCELLO, Hugo PREVOST.

Membres représentés : Véronique MOLINARI (procuration à Jean BRETON), Frédéric NOEL (procuration à Virginie ZAMPA), Nathan JAEGER (procuration à Noémie DUTILLEUL), Elise PAUCOD (procuration à Loona MOURENAS).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

La proposition d'adaptation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances dans le cadre de la crise sanitaire appelle deux demandes de modifications :

- Préciser que l'évolution du ratio évaluation contrôle terminal et contrôle continu doit être appliquée en garantissant le droit à la seconde chance prévu par la réglementation
- Enlever la mention permettant d'organiser une évaluation à l'échelle de plusieurs UE

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire sont soumis au vote, après l'intégration des deux modifications demandées.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	31
Membres représentés	4
Nombre de votants	35
Voix favorables	27
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances adaptés dans le cadre de la crise sanitaire.

Fait à St Martin d'Hères, le 1^{er} décembre 2020

Le Vice-président Formation et Vie étudiante



David DECHENAUD

Publié le : 09/12/2020

Transmis au Rectorat le : 09/12/2020

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D01_191120**



Modalités alternatives

Objectifs

- Maintien du présentiel selon le contexte sanitaire
 - MCCC normales compatibles avec les consignes sanitaires
 - Aménagements envisagés : périodes d'examens, salles.
- Passage en distanciel recommandé notamment pour les cohortes importantes avec mise en place de mesures garantissant l'accès au numérique
- Plusieurs modalités possibles au sein de l'établissement ou d'une composante
- Modalité unique pour l'examen d'une même cohorte
Exception obligatoire pour étudiants isolés Covid aux 2 conditions suivantes DGESIP pour la session de substitution :
 - le jury s'assure de la comparabilité des sujets;
 - les conditions de composition sont les mêmes.

Principes généraux

- Le contrôle de l'assiduité en cours et TD (hors alternants) est suspendu pendant les périodes d'enseignement à distance. La présence aux examens emporte assiduité.
- L'impossibilité de tenir l'ensemble des examens en présentiel doit être constatée par le VP formation pour proposer au président de déclencher l'usage des MCCC alternatives. Situation actée pour les examens du semestre 1.

Les possibilités d'adaptation des épreuves des examens – Proposition initiale non soumise au vote

- Evolution du ratio évaluation contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), sous réserve de maintenir une évaluation terminale pour les publics empêchés et en s'efforçant de maintenir les équilibres existants
- Transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique
- Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa
- Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux pouvant être sous forme numérique. Le délai de prise en compte du sujet et de remise doit être suffisant pour tenir compte des contraintes d'accès à Internet. Si le devoir doit être réalisé dans une durée déterminée (tenant compte du contexte dégradé de composition), en ce cas le sujet doit être en ligne 30 minutes avant le début de la composition et l'heure fixée pour la remise doit être suivie d'une tolérance de 30 minutes. Une modalité de remise alternative à la plate forme doit être identifiée.
- Prévoir un allègement des évaluations prévues en CC ou en CT (pouvant prendre la forme d'un questionnaire en ligne)
- Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE (en lieu et place d'évaluation(s) à l'échelle de chaque E) ou à l'échelle de plusieurs UE (en lieu et place d'évaluation(s) à l'échelle de chaque UE)
- Remplacer un stage obligatoire à l'étranger, dont l'accès est refusé, par une autre modalité d'évaluation
- Neutraliser totalement ou partiellement une UE, en cas d'impossibilité totale d'évaluer celle-ci

Les possibilités d'adaptation des épreuves des examens – **Soumises au vote**

- Evolution du ratio évaluation contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), sous réserve de maintenir une évaluation terminale pour les publics empêchés et en s'efforçant de maintenir les équilibres existants et en garantissant le droit à la seconde chance tel que prévu par la réglementation.
- Transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique
- Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa
- Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux pouvant être sous forme numérique. Le délai de prise en compte du sujet et de remise doit être suffisant pour tenir compte des contraintes d'accès à Internet. Si le devoir doit être réalisé dans une durée déterminée (tenant compte du contexte dégradé de composition), en ce cas le sujet doit être en ligne 30 minutes avant le début de la composition et l'heure fixée pour la remise doit être suivie d'une tolérance de 30 minutes. Une modalité de remise alternative à la plate forme doit être identifiée.
- Prévoir un allègement des évaluations prévues en CC ou en CT (pouvant prendre la forme d'un questionnaire en ligne)
- Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE
- Remplacer un stage obligatoire à l'étranger, dont l'accès est refusé, par une autre modalité d'évaluation
- Neutraliser totalement ou partiellement une UE, en cas d'impossibilité totale d'évaluer celle-ci

Points de vigilance

- Les adaptations mises en œuvre doivent impérativement être portées à la connaissance des candidats dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. Ces dernières pourront être décalées le cas échéant.
- La communication doit se faire par voie électronique (mails institutionnels, site web)
- Ces modalités peuvent être mises en œuvre sur l'ensemble des formations, qu'elles soient accréditées ou non.

Année universitaire : 2020-2021

Année universitaire : 2020-2021

USER : ILASIC

Année universitaire 2020/2021

UFR : LLASIC

Année universitaire 2020/2021

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 ALL MENTION DIDACTIQUE DES LANGUES PARCOURS FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE ET SECONDE (AD)										Date approbation CFVU : 22/09/2020 Code Diplôme : NRMDDL1 Code VDI : 177 Code Etape : NRM2FD Code VET : 175				Date approbation CFVU : 22/09/2020 N° de version dans l'accréditation : 4 Formation Initiale/Formation Continue Convention:EAD							
Parcours-type : Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Catherine Muller Responsable de l'Année : Stéphanie Galligani																					
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES								NOMBRE D'HEURES				SEUIL DE DEDOUBLEMENT			
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP				
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %								
NRFDXS00 - SEMESTRE 10																					
Unités d'enseignement de tronc commun																					
UE : Mémoire (avec ou sans stage)		NRFDXU00	O	27	27			Ecrit mémoire	27				Ecrit mémoire	27							
UE : Méthodologie du mémoire		NRFDXU01	O	3																	
Choisir 1 option parmi 2																					
Option 1 : Méthodologie du mémoire à orientation recherche		NRFDXX01	X	3	3	E	3								12						
Option 2 : Méthodologie du mémoire à orientation professionnelle		NRFDXX02	X	3	3	E	3								12						
Total ECTS / Semestre					30	Total Nbre d'heures									12						

Année de la Formation/Domaine/Mention : Diplôme d'Université Français Langue Étrangère - DU FLE à distance						Code Diplôme : NRUFLD1				Date approbation CFVU :												
Parcours-type :						Code VDI : 106				N° de version dans l'accréditation : 4												
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : NRU3FD				Formation Initiale/Formation Continue												
Responsable de la Formation : Catherine Muller						Code VET : 165				Convention/EAD												
Responsable de l'Année : Catherine Muller																						
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES								NOMBRE D'HEURES				SEUIL DE DEDOUBLEMENT				
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP					
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %									
NRFD5S00-SEMESTRE 5																						
Initiation à la didactique du FLE		NRFD5U00	O	3	3			devoir écrit à distance	3			devoir écrit à distance	3		48							
Expérience d'apprentissage d'une langue nouvelle		NRFD5U01	O	3	3			dossier écrit à distance	3			dossier écrit à distance	3		24							
Total ECTS / Semestre					6						Total Nbre d'heures						72					
Commentaires :																						

Année de la Formation/Domaine/Mention : Diplôme d'Université Français Langue Étrangère - DU FLE à distance							Code Diplôme : NRFLD1				Date approbation CFVU :								
Parcours-type :							Code VDI : 106				N° de version dans l'accréditation : 4								
Parcours pédagogique (le cas échéant) :							Code Etape : NRUF3FD				Formation Initiale/Formation Continue								
Responsable de la Formation : Catherine Muller							Code VET : 165				Convention:EAD								
Responsable de l'Année : Catherine Muller																			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES								NOMBRE D'HEURES				SEUIL DE DEDOUBLEMENT	
						1ère session				Session de rattrapage				CM	TD	CM/TD	TP		
						Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef.(2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef.(1) ou %	Examen terminal	Coef.(2) ou %						
NRFD6500-SEMESTRE 6																			
Introduction à la linguistique française		NRFD6U00	O	3	3			devoir écrit à distance	3				devoir écrit à distance	3		24			
Approches de la littérature dans l'enseignement du FLE		NRFD6U01	O	3	3			devoir écrit à distance	3				devoir écrit à distance	3		24			
Total ECTS / Semestre				6						Total Nbre d'heures					48				
Commentaires :																			